

DISCOURS DE M. OLIVIER BRANDICOURT, Directeur Général de SANOFI  
AU CSIS DU 11 AVRIL 2016

Monsieur le Premier ministre,  
Madame et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et messieurs,

Au nom des dirigeants des industries de santé humaine et animale, je souhaite vous remercier de réunir aujourd'hui ce 7<sup>ème</sup> Conseil Stratégique des Industries de Santé, auxquels les industriels sont très attachés. C'est la reconnaissance de l'importance stratégique de notre secteur pour la France et de son rayonnement international.

J'ai pu personnellement constater la qualité et le dynamisme des acteurs de la recherche et de l'innovation, en réunissant le 25 mars dernier à Paris, nos chercheurs internationaux avec les équipes des laboratoires académiques, de jeunes entreprises de biotechs et des PME innovantes.

En effet, la France bénéficie d'un écosystème des sciences de la vie et de la santé performant, grâce à :

- l'excellence de ses équipes et de ses infrastructures médicales et de recherche fédérées au sein d'AVIESAN présidé par le Pr Yves Levy;
- l'engagement des pouvoirs publics avec la constitution des pôles de compétitivité, le Programme d'Investissements d'Avenir et le plan Médecine du Futur ;
- mais aussi, comme cela sera présenté par Jean-Luc Bélingard, en raison de la présence importante des industriels sur le territoire et de leurs investissements, près de 7 milliards annuels en R&D.

Nous faisons collectivement face à un défi de compétitivité, et le CSIS, en voulant renforcer l'attractivité de la France dans les domaines de l'innovation, de la production et de la recherche clinique, doit se donner les moyens d'y répondre.

Parmi les mesures annoncées, je souhaite en souligner 3 :

- tout d'abord, la dynamique de l'exploitation des données de santé, instaurée par votre loi, Madame la ministre, porte de grandes promesses dans les domaines de la pharmaco-épidémiologie, de l'alerte sanitaire et enfin du suivi des traitements en conditions réelles d'utilisation.

- Le raccourcissement des délais d'évaluation, d'inscription au remboursement et de fixation des prix des produits de santé, pourrait se faire dans l'esprit du programme « PRIME » annoncé le 7 mars dernier par l'Agence Européenne du médicament, visant à accélérer l'homologation des produits jugés prioritaires.

Les industriels saluent également l'objectif ambitieux affiché pour la réduction des délais d'autorisation administrative des études cliniques.

- Par ailleurs, les nouvelles dispositions de l'accord-cadre 2016-2018 entre le LEEM et le CEPS doivent devenir opérationnelles dès que possible, en particulier la possibilité de prendre en compte les investissements en recherche ou dans l'outil de production dans la fixation des prix.

Et enfin, l'évaluation de l'impact sur l'organisation des soins et la prise en compte des économies générées par les produits de santé innovants, sont des avancées importantes de ce CSIS.

Autant d'opportunités qui ne doivent pas faire oublier, face à la compétition internationale, les difficultés d'un secteur fragilisé par le poids de la régulation économique, dans le cadre de la maîtrise annuelle de l'ONDAM, et une taxation ciblant les activités pharmaceutiques, plus lourde que celle des autres pays européens. Dans ce contexte, les industriels participeront activement à l'étude annoncée sur les modalités de sécurisation des crédits CSIS.

Monsieur le Premier Ministre, nous partageons avec l'Etat la volonté de mettre en oeuvre rapidement l'ensemble des décisions de ce CSIS.

Cela nécessitera un suivi rigoureux, des indicateurs de mesure d'impact, afin de maintenir au meilleur niveau international la qualité du système de santé, l'excellence scientifique et industrielle de la France, et ce au bénéfice d'un accès rapide des patients aux innovations.

Je vous remercie.